



L'ESPRIT

NUMÉRO 59

MAI 2020

Ouverture du bureau communal

Lundi	14.00 H. à 19.00 H.
Mardi	08.00 H. à 12.00 H.
Vendredi	08.00 H. à 12.00 H.



Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Morlon sont convoqués en assemblée communale :

*Le lundi 23 septembre 2020
à la salle de l'école à 20h00*

Tractanda

1. **Procès-verbal du 13 mai 2019** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « l'Esprit » no 58; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2020**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements
 - 2.2 Rapports de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
3. **Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2019 à 2021**
4. **Divers**

<i>S</i>	Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2019	pages 4 à 23
<i>O</i>	Comptes 2019	pages 24 à 27
<i>M</i>	Bilan 2019	pages 28 à 29
<i>M</i>	Planification financière	pages 30 à 33
<i>A</i>	Association régionale la Gruyère (ARG)	page 34
<i>I</i>	Nouvelle association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse	page 35
<i>R</i>	Energie	page 36
<i>E</i>	Divers et publicité	pages 37 à 40

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber

Présents : 34 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Christophe Bosson
M. Olivier Scyboz

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 23 novembre 2019
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 58

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 13 mai 2019** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 58; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2020**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements
 - 2.2 Rapports de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
3. **Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2019 à 2021**
4. **Divers**

**Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du
13 mai 2019**

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 58 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou des observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 13 MAI 2019**

OUI A L'UNANIMITE

Le procès-verbal du 13 mai 2019 est adopté.

Tractanda 2 : Budget 2020

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

La lecture du budget 2020 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément, les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort une question.

Chapitre 7 :

Protection de la nature

318 Assainissement site pollué Fr. 5'000.00

Kubski Christiane : pourriez-vous nous donner des explications concernant le type de pollution ?

David Castella : il s'agit du lieu de l'ancienne décharge communale de Morlon, près de la Ferme de Bouleyres.

Kubski Christiane : vous devez assainir ?

David Castella : ce travail est mandaté par l'Etat. Normalement, nous toucherons des subventions. Les choses se font par étapes. Il y a eu des analyses, nous attendons les résultats ainsi que la décision finale quant à un assainissement ou pas.

Remarque sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 666'300.00
Soit 26 %	
Intercommunal	Fr. 750'400.00
Soit 29 %	
Total	Fr. 1'416'700.00
Soit 55 %	

Pascal Lauber : ce sont les charges liées pour notre commune. En comparaison du budget 2019, la proportion diminue de 2 % au total uniquement grâce au niveau intercommunal.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport susmentionné. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Approbation du budget de fonctionnement 2020

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Aucune remarque ou question.

Vote pour le budget de fonctionnement

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

OUI A L'UNANIMITE

Le budget de fonctionnement 2020 est adopté.

2.1 Présentation du budget des investissements

La lecture du budget des investissements 2020 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément, les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Selon l'Esprit 58

Quatre investissements :

<i>650 Transports et communications</i>	<i>Fr. 138'300.00</i>
<i>500 Construction d'abris-bus</i> <i>Déjà voté par l'Assemblée communale en décembre 2018</i>	<i>Fr. 138'300.00</i>
<i>700 Approvisionnement en eau</i>	<i>Fr. 615'000.00</i>
<i>501 Construction et rénovation du réseau d'eau</i> <i>Votation de ce soir</i>	<i>Fr. 615'000.00</i>
<i>710 Protection des eaux</i>	<i>Fr. 144'200.00</i>
<i>501 Construction de canalisations</i> <i>Votation de ce soir</i>	<i>Fr. 102'000.00</i>
<i>522 Participation à la STEP intercommunale</i> <i>Pas de votation</i>	<i>Fr. 42'200.00</i>

650 Transports et communications

Fr. 138'300.00

***500 Construction d'abris-bus
Déjà voté par l'Assemblée communale en
Décembre 2018***

Fr. 138'300.00

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Sylvain Tercier : pourquoi seulement deux abris-bus « abrités » ?

Pascal Lauber : Les abris-bus de « La Croix » et « D'en Perrey » sont abrités. En revanche, pour celui de « l'Ecole », nous avons estimé que les gens peuvent attendre sous le préau en cas de pluie.

Sylvain Tercier : et l'église ?

Pascal Lauber : ce n'est pas un arrêt « officiel », nous pouvons monter dans le bus mais il s'agit d'une zone d'attente.

700 Approvisionnement en eau

Fr. 615'000.00

L'ESPRIT

501 Construction et rénovation du réseau d'eau Fr. 615'000.00
Votation de ce soir

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Lionel Barbey : vous dites que vous n'avez pas encore de plans à nous montrer ? Comment arrivez-vous à chiffrer ?

Patrick Audemars : nous avons quand même un plan de principe. Cependant, nous devons encore discuter de quelques détails techniques. J'ai un rendez-vous début janvier. Nous connaissons les mètres de conduites. Nous savons également qu'à deux endroits, où la route est neuve, nous ne voulons pas faire de tranchées. Bref, nous avons un plan de principe mais pas de détail à l'heure actuelle. Le bureau RIBI s'est basé sur ce plan de principe pour budgéter ces travaux.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport susmentionné. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Pas de question.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT RELATIF A L'EAU
FR 615'000.00**

**1 NON
3 ABSTENTIONS
23 OUI**

Le budget d'investissement relatif à l'eau est adopté.

710 Protection des eaux Fr. 144'200.00

522 Participation à la STEP intercommunale Fr. 42'200.00
Pas de votation

Aucune question.

501 Construction de canalisations Fr. 102'000.00
Votation de ce soir

Pascal Lauber : avez-vous des questions ?

Pierre Scyboz : j'aimerais savoir si toutes les habitations de la commune sont reliées aux eaux usées ? Régulièrement je vois des matières fécales humaines qui s'écoulent dans le ruisseau des Larrets ! L'automne passé, certains de mes animaux ont été malades après s'être abreuvés dans ce ruisseau.

Patrick Audemars : pour ma part, toutes les bâtisses de la commune sont reliées au réseau des eaux usées.

Effectivement, depuis que la parcelle 169 a été construite, nous avons trop d'eau claire. Lorsqu'il y a des orages, le bassin de rétention (qui a un problème de dimensions) subit un trop plein et c'est le trop plein qui se déverse dans les eaux claires.

En ce qui concerne le ruisseau des Larrets, nous avons mis des grilles pour retenir ces matières fécales et après chaque orage, notre employé communal va les nettoyer. Nous allons toutefois vérifier le problème de notre station de pompage ainsi que celui des bassins de rétention.

En revanche, il y a quelques maisons qui ne sont pas en séparatif dans le village, notamment le secteur « Bellevue ». A terme, il faudra passer en séparatif pour diminuer ce problème.

Roland Chappalley : ce n'est pas une obligation ?

Patrick Audemars : oui, mais nous avons un délai assez long. Nous attendons que Bulle débute les travaux pour pouvoir continuer sur Morlon. Bulle a jusqu'en 2045 pour les effectuer. Au PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de Morlon, nous avons aussi une date de 2040 et plus.

Pierre Scyboz : nous sommes en 2020, il devrait quand même y avoir des priorités !

Patrick Audemars : il faut être clair, toutes nos eaux usées vont à la station de pompage, il n'y a aucune eau usée qui part au lac. Ce qu'il faut sortir, ce sont les eaux claires du secteur de « Bellevue » et de « la Croix ». Nous avons déjà des tuyaux en attente et ces travaux doivent se faire dans les années à venir. Vous imaginez la complexité, la route de « la Croix » est privée. Il faut l'accord du propriétaire pour le faire. Et si nous faisons le secteur de Morlon, cela ne servirait à rien, il faut que Bulle le fasse également. Il faut une synchronisation entre Bulle et Morlon.

Alain Publio : comme vous le savez peut-être, nous avons dû refaire la route de « Bellevue ». Nous avons proposé au Conseil communal de se mettre autour d'une table pour discuter de ce problème. Vous n'avez pas accepté notre requête. Donc, la route est refaite et on parle de la recasser.

Patrick Audemars : on ne va pas la casser pour l'instant.

Alain Publio : non, mais c'est quand même dommage.

Patrick Audemars : les travaux qui ont été faits sur la route de « Bellevue », ce n'est pas la commune de Morlon qui les a mandatés.

Alain Publio : Patrick, la route était ouverte. On aurait au moins pu poser les tuyaux en attente. Nous avons été bienveillants et avons essayé de vous faire entendre raison, vous n'avez pas voulu. Maintenant, on dit qu'il y a trop d'eau qui arrive et des matières fécales partent au lac.

En séance tu nous as dit : « Il n'y a pas assez d'eau claire qui descend, on a besoin d'eau claire ». Nous étions onze personnes. Vous n'avez pas voulu entrer en matière et il y a quelques jours nous avons reçu un mail pour trouver une solution !

Patrick Audemars : je ne pense pas que ce soit à cause du quartier de « Bellevue » si nous avons trop d'eau claire c'est probablement à cause de la nouvelle parcelle.

Alain Publio : tu viens de dire « Bellevue - La Croix ». « Bellevue » c'est nous. J'aimerais que tout cela soit protocolé car je ne suis pas d'accord.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport susmentionné. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Pas de question.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT RELATIF A LA PROTECTION DES EAUX LA CONSTRUCTION DE CANALISATIONS FR 102'000.00

**5 ABSTENTIONS
22 OUI**

Le budget d'investissement relatif à la protection des eaux - construction de canalisations est adopté.

Tractanda 3 : Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2019 à 2021

ORGANE DE REVISION

- Désignation de l'organe de révision des années 2019, 2020 et 2021
- Proposition de la commission financière
- Fiduciaire Cuennet Sàrl, Bulle

Pascal Lauber : l'un des rôles de la commission financière est de proposer à l'Assemblée un organe de révision. Dès lors, je redonne la parole à son président, M. Christian Grandjean.

Christian Grandjean : comme vous le savez, l'organe de révision est nommé pour la période de trois ans. Nous avons pris contact avec la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle et cette dernière a répondu favorablement à notre demande pour un montant de Fr. 3'000.00 annuel + TVA. Nous proposons la Fiduciaire Cuennet Sàrl pour le contrôle des comptes pour la période 2019 à 2021.

**VOTE POUR LA NOMINATION DE LA FIDUCIAIRE CUENNET SÀRL
COMME ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2019 A 2021**

OUI A L'UNANIMITE

La nomination de l'organe de révision est adopté.

Tractanda 4 : Divers

L'ESPRIT

- **MOBUL**

Pascal Lauber : après le passage au quart d'heure du mois de décembre 2017, je vous informe que les horaires ne subissent pas de modifications et que les tarifs restent identiques (le plein tarif est à Fr. 2.80, tandis que le tarif réduit est à Fr. 2.20).

- **Certificat bois suisse**

Pascal Lauber : nous avons reçu un certificat avec le label « bois suisse » pour la réfection du chalet du Paquialet. Nous avons payé la cotisation et avons été cohérents en utilisant du bois suisse et ainsi allons toucher des subventions. Nous avons refait 24 m³ de ce toit et la semaine dernière, nous avons reçu ce label à Charmey.

- **Ensemble économisons l'énergie**

Aides communales pour l'efficacité énergétique des bâtiments Action 2019

- 1 objet**: Conseil au Programme Bâtiments. Un spécialiste vous explique les principes du Programme Bâtiments et vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser.
- 2 objets**: Remplacement de votre système de chauffage. La commune vous met en contact avec un professionnel et prend en charge l'analyse préliminaire.
- 6 objets**: Installation solaire. Les émoluments communaux sont offerts pour le traitement des dossiers solaires. 71 kW - 400m² - 80'000 kWh - 18 mén.

Tous ensemble, économisons l'énergie

Commune de Morlon

Le Programme Bâtiments

David Castella : a

- Rénovation d'un bâtiment
- Remplacement du système de chauffage

L'aide d'un spécialiste dans les différentes démarches est prise en charge par la commune

- Pose de panneaux solaires

Les émoluments administratifs sont offerts par la commune.

Six installations solaires, toutes photovoltaïques, ont été faites cette année.
(Soit environ 400 m² et 80'000 KW, ce qui représente la production de dix-huit ménages).

David Castella : actions menées par la commune



- Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur (subventions reçues).
- Obtention d'un certificat énergétique et rapport conseil pour l'école afin de connaître les mesures à mettre en place.

Il en résulte :

- Changement des fenêtres pour économiser de l'énergie et ainsi rénover le bâtiment.
- Changement du système de chauffage à bois qui est déjà écologique mais qui nous pose des problèmes de fiabilité et également des problèmes au niveau de l'exploitation.
- Mise en service de panneaux solaires sur le toit de l'administration communale, travail effectué il y a trois semaines.

- **Parcelle 169**

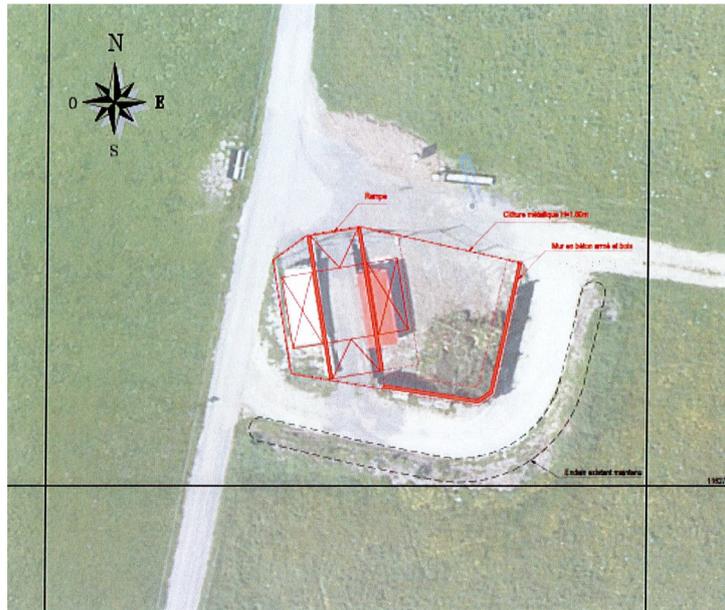
Pascal Lauber : depuis la dernière assemblée communale, Formul'Habitat a organisé une séance d'information. Elle a eu lieu le 26 juin 2019. Suite à cela, le projet de construction du hameau a été transmis à la DAEC pour l'enquête préalable. Nous attendons des nouvelles.

- **Rénovation de la place de jeux**



Pascal Lauber : la rénovation de la place de jeux est terminée. Nous sommes très contents du résultat qui est de grande qualité.

- **Déchetterie verte**



Pascal Lauber : la rénovation de la déchetterie verte est en cours de finalisation. Les travaux devraient être terminés d'ici quelques semaines.

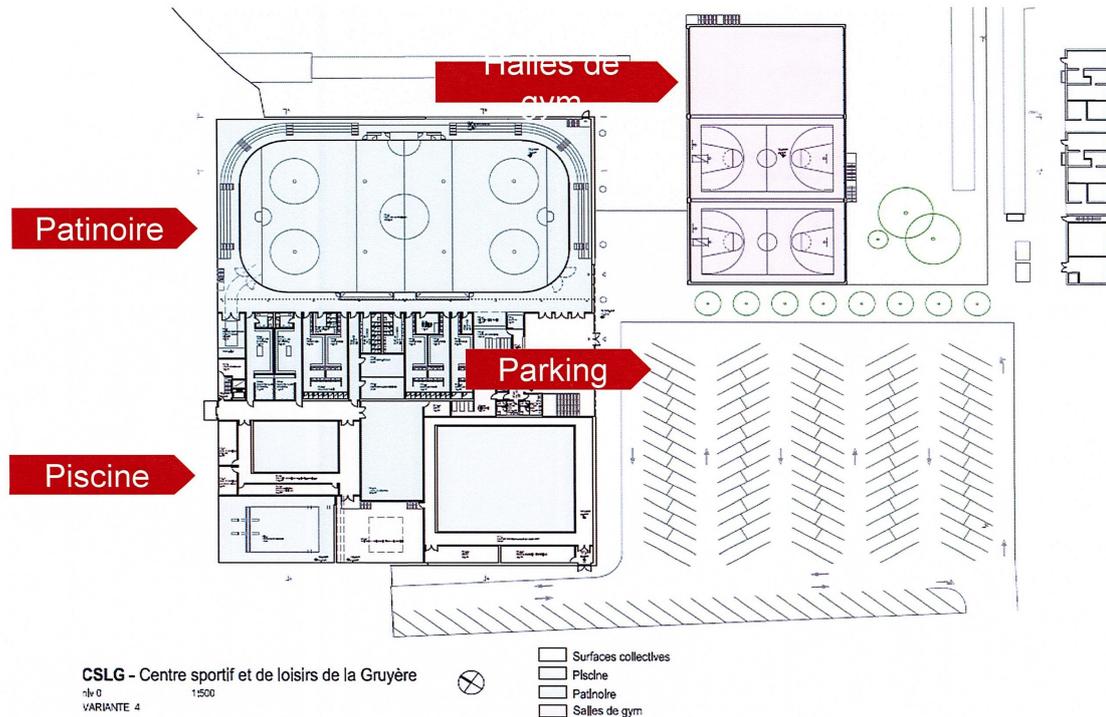
- **Foyer St-Joseph**



Pascal Lauber : je vous rappelle que notre foyer a changé de statut au 01.12.2018. D'un foyer simple, il est passé à foyer EMS admis. Bien que candidat, il n'a pas été retenu comme futur nouveau foyer de la Gruyère.

• Centre sportif et de loisirs de la Gruyère

L'ESPRIT



Pascal Lauber : les délégués de l'association des sports en Gruyère ont accepté que ce projet passe en votation populaire. Je ne peux pas encore vous communiquer la date de cette votation. Le projet n'a pas changé depuis dix ans.

Le budget de cette construction est de 55 millions de francs. L'idée est d'inclure les frais de fonctionnement et d'investissements sur une longue durée soit 25 à 33 ans. La charge serait totalement identique pour les communes qui paieraient chaque année le même montant pour l'exploitation et l'investissement. Ce sont des montants importants pour la Gruyère et toutes les communes ne sont pas forcément favorables à investir de l'argent pour le sport. Une fois la date de votation déterminée, il y aura des séances d'informations avec le projet détaillé. Si ce projet devait être accepté par le peuple gruérien, il resterait encore une étape. Les assemblées communales devraient alors accepter à l'unanimité la modification de l' AISG (association intercommunale sportive de la Gruyère) pour permettre à cette association de construire un centre sportif. Cette association s'occupe de gérer les piscines de Charmey, de Broc, de Bulle ainsi que la patinoire. Si les citoyens refusent le projet, il tombe à l'eau. S'ils acceptent, nous allons vers la dernière étape.

Un joyeux 90ème anniversaire à Madame Rosette Grandjean



Pascal Lau-ber : nous avons eu le plaisir, avec Françoise Scyboz, d'aller souhaiter un joyeux anniversaire à Rosette Grandjean. C'est une activité que j'affectionne particulièrement et qui est toujours très riche et intéressante.

Juliette Pugin : en ce qui concerne la déchetterie verte, elle est très bien. Cependant, tous les villageois de Morlon ne mesurent pas 1m70. Y aura t-il un aménagement pour les personnes plus petites pour déverser les déchets verts ? Nous payons tous la même taxe.

Martine Gapany : il ne s'agit pas d'une question de grandeur. Il s'agit d'une norme de sécurité. Dès le moment où il y a un risque de chuter dans la benne une protection d'un mètre est requise. Ce que nous allons essayer d'améliorer, c'est la mise en place d'une plaque reliée du mur à la benne. Il faut impérativement prendre des sacs qui correspondent à ce que nous pouvons soulever.

Juliette Pugin : lorsque la benne est pleine, même si on arrive à soulever le sac, c'est impossible de mettre nos déchets. Je ne suis pas la seule dans ce cas.

Martine Gapany : si une personne tombe dans la benne, c'est la responsabilité de la commune qui est engagée.

Frédéric Dessarzin : ne pourrait-on pas mettre un bac à côté avec un panneau ?

François Castella : la benne est trop loin du mur.

Martine Gapany : nous avons mis des guides pour que la benne soit le plus proche afin que le camion puisse la déposer.

François Castella : effectivement, en dessous d' 1m70, ce n'est pas possible de déverser son sac.

Martine Gapany : lorsque je vais à la déchetterie, je prends des sacs que j'arrive à soulever.

Marisa Progin : je suis grande, mais je n'arrive pas non plus à déverser mes sacs lorsque je fais mon gazon.

François Castella : chaque que fois que je me retrouve à la déchetterie, je dois aider des personnes.

Pascal Lauber : nous allons mettre la plaque et voir si la situation s'améliore.

Martine Gapany : nous allons réfléchir pour faire au mieux.

Pascal Lauber : nous en reparlerons au printemps.

Claudine Scyboz : votre place de jeux est très bien, cependant, je trouve dommage qu'il n'y ait plus rien pour les tous petits.

David Castella : il y a de la place à disposition, les jeux sont adaptés à tous les âges. Effectivement, il n'y a plus les jeux à ressorts. Cela demandait une aire de chute de sécurité trop importante. Elle prenait trop de place. D'après ce que j'ai pu constater, il y a du monde et il me semble qu'elle est bien utilisée.

Christiane Kubski : en ce qui concerne l'EMS de Morlon. Quel est son avenir ?

Patrick Audemars : il est prévu qu'il ferme en 2030. Nous avons l'assurance que le personnel sera repris. Toutefois, nous recherchons une nouvelle mission pour ce foyer. Nous sommes en discussion à l'heure actuelle. Je ne peux pas vous en dire plus.

Christian Grandjean : j'aimerais féliciter la commune ainsi que le personnel qui a réalisé les magnifiques décorations de Noël dans notre village. Je le trouve beaucoup plus gai que l'année dernière. Bravo.

Juliette Pugin : avez-vous déjà eu la séance concernant l'hôpital de Riaz ?

Martine Gapany : les séances ont lieu ce soir et demain soir. C'est assez flou, ils ont très peu communiqué.

Frédéric Dessarzin : est-ce que le bus au quart d'heure est beaucoup utilisé ? Cela crée des nuisances dans le village.

Pascal Lauber : en ce qui concerne les lignes 1 et 2, le résultat est très bon. Nous avons commencé à 16 % de fréquentation et nous en sommes à 30 %. Pour la ligne 3 (Gare - Liebherr), elle ne fonctionne pas bien. Un nouveau tronçon va se faire. Nous sommes obligés d'atteindre le 20 % de fréquentation pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales et cantonales.

Frédéric Dessarzin : sur Morlon, il arrive souvent vide.

Pascal Lauber : nous pouvons faire le point, mais je suis sûr que certains citoyens sont très contents d'avoir un horaire tous les quarts d'heure.

Frédéric Dessarzin : c'est quand même beaucoup de nuisances pour une utilité très faible.

Pascal Lauber : quels sont les nuisances ?

Frédéric Dessarzin : pour l'usage de la route par exemple. Les gens n'ont pas changé leurs habitudes.

Pascal Lauber : à mon avis, nous travaillons pour les générations futures et pour les personnes plus âgées qui ont de la peine à conduire. A ce jour, il s'agit d'une volonté du Conseil communal. Nous n'allons pas revenir en arrière.

Marisa Progin : le virage chez Pasche est très dangereux.

Pascal Lauber : si chacun passe à une vitesse adéquate, ce n'est pas un souci.

Roland Chappalley : j'ai énormément de gens qui s'arrêtent sur ma place de parc pour laisser passer le bus !

Pascal Lauber : si les gens s'arrêtent, il n'y a plus de problème.

Frédéric Dessarzin : il y a sûrement des mesures à prendre pour corriger cela.

Pascal Lauber : quelles mesures ?

Frédéric Dessarzin : des piquets à enlever par exemple.

Pascal Lauber : si on enlève des piquets, les gens vont aller tout droit chez M. Chappalley. Ils ne vont pas réduire leur vitesse, ni s'arrêter.

Tessa Messerli : je pense que le problème est lorsque nous venons de Broc. Cela serait plus logique d'avoir un « cédez le passage ». On est de toute façon obligé de laisser passer le conducteur qui arrive de Bulle.

Pascal Lauber : en zone 30 km/h., c'est priorité de droite.

Christian Grandjean : la priorité de droite à cet endroit est complètement inutile. On ne peut pas circuler en direction de Bulle, il faut impérativement s'arrêter.

Roland Chappalley : est-ce que nous constatons une augmentation ou une diminution du trafic en direction de Broc ?

Samuel Barras : le dernier comptage a été fait sur la route de Broc en juin 2019. Cependant, nous avons constaté une augmentation du trafic par rapport à 2015.

Pascal Lauber : nous constatons plus de trafic venant d'Echarlens ce qui n'était pas le cas il y a 5 ans.

Samuel Barras : je reviens sur la priorité de droite devant la propriété Pasche. Avec la zone 30 km/h., nous n'avons pas le choix. Nous en avons discuté avec les services de l'Etat qui ont refusé. Il ne peut pas y avoir d'exception. Il faut faire attention.

Christian Grandjean : j'entends bien. Mais d'un point de vue pratique, cela n'est tout simplement pas possible.

François Castella : si on compare avec le croisement devant le Temple à Bulle, c'est pareil.

Juliette Pugin : en ce qui concerne le radar mobile que l'on peut voir sur Bulle, savez-vous s'il va être utilisé sur Morlon ?

Pascal Lauber : nous ne savons pas, nous ne sommes pas avertis.

Patrick Audemars : Pascal, au nom du Conseil communal et de son administration, nous désirons te remercier pour ton engagement sans faille. La tâche de Conseiller devient de plus en plus compliquée au fil des années. Je crois qu'en 2006 lors de tes débuts, les choses se traitaient beaucoup plus facilement. En tant que Conseiller, on ne s'occupe que de son propre dicastère. Toi, en tant que Syndic, tu vas à fond dans tous les dossiers. Tu es aussi notre moteur. Ton tempérament de sportif nous fait courir mais tu sais aussi mettre une bonne dose de convivialité au sein du Conseil. Pour tout ceci, nous tenons à te remercier et j'aimerais que les citoyens en soient conscients. Si nous avons une commune qui tourne bien, c'est en grande partie grâce à toi. Nous te souhaitons de belles fêtes de fin d'année et repose-toi bien car une nouvelle tâche t'attend au sein du Grand Conseil en tant que Député. Nous sommes persuadés que tu sauras défendre les intérêts de notre commune ainsi que ceux du district de la Gruyère. Merci Pascal.

Pascal Lauber : merci à vous tous. Merci Patrick. Il est vrai que je m'investis beaucoup et toujours avec plaisir. Parfois cependant au détriment de la famille. Je vais également remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement tout au long de l'année. Merci à Patrick, Martine, Samuel et David pour tout le travail accompli durant cette année 2019.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h40. Il remercie les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.



TRAVAUX FORETIERS

Daniel BAYS

1638 MORLON

026 912 39 91

Achat de bois sur pied - Vente de bois de feu
Elagage et abattage d'arbres d'ornements



MARCHINA
P E I N T U R E

1630 BULLE | 026 912 25 65 | 079 418 80 50
www.marchina-peinture.ch

Comptes 2019

FONCTIONNEMENT

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
O ADMINISTRATION	207'433.93	17'477.65	205'400.00	8'700.00	201'959.95	18'513.50
01 Assemb. Conseil commun.	42'259.00		37'400.00		43'309.10	860.00
02_Administration générale	165'174.93	17'477.65	168'000.00	8'700.00	158'650.85	17'653.50
1 ORDRE PUBLIC	52'489.35	21'749.40	55'300.00	17'400.00	56'264.85	15'840.45
10 Protection juridique	22'058.85		23'200.00		23'219.00	
14 Police du feu	21'548.35	19'629.40	18'800.00	16'000.00	22'623.55	13'790.45
15 Militaire	645.75		700.00		624.75	
16 Protection civile	7'451.70	2'120.00	10'800.00	1'400.00	8'858.35	2'050.00
17 Protection population	784.70		1'800.00		939.20	
2 ENSEIGNEMENT-FORMAT.	794'742.15	101'253.50	832'200.00	105'000.00	796'567.90	101'654.40
20 Ecole enfantine	76'633.85	27'138.75	79'100.00	30'000.00	78'053.30	30'067.45
21 Cycle scolaire obligatoire	560'344.10	74'092.50	589'600.00	75'000.00	563'052.75	71'586.95
22 Ecoles spécialisées	102'061.00		106'500.00		103'300.40	
23 Formation professionnelle	13'196.15		11'400.00		9'416.80	
29 Administration scolaire	42'507.05	22.25	45'600.00		42'744.65	
3 CULTURE-CULTURE-LOISIRS	54'046.30	0.00	58'900.00		56'512.55	
30 Culture	41'364.90		46'100.00		42'763.65	
34 Sport	8'761.40		9'500.00		13'068.90	
35 Loisirs-colonie de vacances	3'920.00		3'300.00		680.00	
4 SANTE	234'502.15	6'403.10	238'900.00	4'000.00	230'634.45	1'456.20
40 Hôpitaux	9'379.30		9'400.00		9'113.70	
41 Homes médicalisés	137'884.15	5'588.00	137'200.00		142'190.85	
44 Soins ambulatoires	86'423.60		86'300.00		77'690.80	
46 Service médical écoles	815.10	815.10	6'000.00	4'000.00	1'639.10	1'456.20
5 AFFAIRES SOCIALES	268'215.00	976.60	253'500.00	800.00	256'807.90	816.50
50 AVS/AI/APG-chômage	3 994.90	976.60	2'600.00	800.00	3'065.60	816.50
54 Structure d'accueil enfance	8'381.35		5'500.00		5'641.25	
55 Institutions spécialisées	158'580.15		149'500.00		150'780.25	
56 Encourag. logements			1'000.00		960.00	
57 Homes	300.00		200.00		560.00	
58 Aide sociale	96'958.60		94'700.00		95'800.80	

Comptes 2019

FONCTIONNEMENT

	Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
6 TRANSPORT-COMMUNI.	253'467.15	1'234.00	279'100.00	700.00	297'408.30	6'010.75
62 Routes communales	207'429.70	1'234.00	232'500.00	700.00	251'696.45	6'010.75
64 Chemins de fer fédéraux	3'960.00		4'000.00		3'720.00	
65 Trafic régional	42'077.45		42'600.00		41'991.85	
7 PROT. AMEN. ENVIR.	329'998.40	261'804.85	281'700.00	200'100.00	252'372.80	187'454.55
70 Approvisio. eau	101'280.70	101'280.70	84'500.00	84'500.00	77'234.30	77'234.30
71 Protection des eaux	87'370.55	87'370.55	38'100.00	38'100.00	40'230.90	40'230.90
72 Ordures ménagères	76'911.80	47'305.40	71'700.00	61'000.00	67'787.60	44'904.35
74 Cimetière	3'864.35	1'800.00	27'000.00	1'500.00	31'642.80	2'500.00
75 Correc. eau-endigu.	5'874.75		4'000.00			
78 Protection de la nature	13'955.30		4'500.00		4'728.00	
79 Aménag. territoire	40'740.95	24'048.20	51'900.00	15'000.00	30'749.20	22'585.00
8 ECONOMIE	24'737.25	114.00	21'400.00		112'767.25	70'204.49
80 Agriculture	810.00	114.00	800.00		646.00	
81 Forêts	1'120.00		600.00		78'327.75	68'265.49
83 Tourisme	22'807.25		20'000.00		33'793.50	1'939.00
84 ARG contributions suppl.						
9 FINANCE-IMPOTS	809'352.85	2'626'267.72	200'000.00	2'193'400.00	890'430.60	2'761'312.70
90 Impôts	21'604.35	2'216'412.12	30'500.00	2'095'000.00	72'947.45	2'276'951.30
930 Péréquation financière		37'232.00		37'200.00		42'132.00
940 Gérances fort et dettes	86'634.58	16'331.80	116'600.00	5'000.00	90'732.15	15'566.30
942 Immeuble patrimoine	45'183.22	56'291.80	52'900.00	56'200.00	124'337.05	103'435.00
99 Autres postes	655'930.70	300'000.00			602'413.95	323'228.10

Pescod Informatique

Entretien - Service après vente - Dépannage -
Maintenance - Réseaux - Internet - Vente - Conseil

Case postale 106
1630 Bulle 1
pescod@bluewin.ch

Tél. 026 919 85 85
Natel 079 230 20 60
Fax 026 919 85 86



Comptes 2019

RECAPITULATION FONCTIONNEMENT

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
0 ADMINISTRATION	207'433.93	17'477.65	205'400.00	8'700.00	201'959.95	18'513.50
1 ORDRE PUBLIC	52'489.35	21'749.40	55'300.00	17'400.00	56'264.85	15'840.45
2 ENSEIGNEMENT-FORMAT.	794'742.15	101'253.50	832'200.00	105'000.00	796'567.90	101'654.40
3 CULTURE-CULTURE-LOISIRS	54'046.30		58'900.00		56'512.55	
4 SANTE	234'502.15	6'403.10	238'900.00	4'000.00	230'634.45	1'456.20
5 AFFAIRES SOCIALES	268'215.00	976.60	253'500.00	800.00	256'807.90	816.50
6 TRANSPORTS-COMMUNI.	253'467.15	1'234.00	279'100.00	700.00	297'408.30	6'010.75
7 PROT. AMEN. ENVIR.	329'998.40	261'804.85	281'700.00	200'100.00	252'372.80	187'454.55
8 ECONOMIE	24'737.25	114.00	21'400.00		112'767.25	70'204.49
9 FINANCES-IMPOTS	809'352.85	2'626'267.72	200'000.00	2'193'400.00	890'430.60	2'761'312.70
Totaux	3'028'984.53	3'037'280.82	2'426'400.00	2'530'100.00	3'151'726.55	3'163'263.54
Exédents de charges ou de produits	8'296.29		103'700.00		11'536.99	

Raiffeisen TWINT - votre
porte-monnaie digital
En savoir plus ici !



RAIFFEISEN

Banque Raiffeisen Moléson
Société coopérative
Route Principale 174
1628 Vuadens
Téléphone 026 913 27 00
moleson@raiffeisen.ch
www.raiffeisen.ch/moleson

Agences : Albeuve – Avry-devant-Pont – Broc – Bulle
Charmey – Hauteville – La Tour-de-Trême – Marsens
Remaufens - Riaz – Romont – Semsales – Sorens - Ursy

Comptes 2019

RECAPITULATION INVESTISSEMENTS

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	225'758.00		190'000.00	100'000.00		
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	5'843.35	154'400.00	138'300.00		374'723.60	
7. PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	467'389.70	49'174.35	392'000.00		302'873.35	65'372.00
TOTAUX DES INVESTISSEMENTS	698'991.05	203'574.35	720'300.00	100'000.00	677'596.95	65'372.00
Excédents charges/produits		495'416.70		620'300.00		612'224.95

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Étude de faisabilité et devis | Installation et mise en service | Maintenance



La force d'une région
www.gruyere-energie.ch



Retrouvez toutes nos offres sur :
www.gruyere-energie.ch/photovoltaïque
Contact : T +41 26 919 23 23 -
office@gruyere-energie.ch

		Solde au	Mouvements		Solde au
		31.12.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2019
1	Actif	4'545'649.75		365'930.46	4'179'719.29
10	Disponibilités	676'012.28		436'033.76	239'978.52
1000.00	Caisse	1'419.55	1'381.70		2'801.25
1010.00	CCP 17-5279-0	65'923.37		35'922.19	30'001.18
1020.00	Raiffeisen, 3235.03	14'750.26		11'432.20	3'318.06
1021.00	Raiffeisen, 2350.1	325'642.04		237'548.94	88'093.10
1030.00	BCF, 11.50.252'283-18	71'750.80		68'384.20	3'366.60
1040.00	Raiffeisen 3235.42	196'526.26		84'127.93	112'398.33
11	Avoirs	917'424.17		128'608.45	788'815.72
1110.00	Recette de l'Etat	69'845.32		57'408.60	12'436.72
1120.11	Débiteurs impôts 2011 et suivant	772'527.05		13'991.70	758'535.35
1150.00	Autres débiteurs #	70'977.00		59'245.55	11'731.45
1150.01	Débiteurs impôts anticipés	4'074.80	2'037.40		6'112.20
12	Placements	619'565.00			619'565.00
1210.02	Actions EauSud SA	190.00			190.00
1230.00	Immeubles	597'000.00			597'000.00
1230.01	Immeubles Verdun	22'375.00			22'375.00
13	Transitoire	232'647.30	108'711.75		341'359.05
1390.00	Actifs transitoires impôts	72.45		72.45	0.00
1390.01	Autres actifs transitoires	232'574.85	108'784.20		341'359.05
14	Investissements	2'100'001.00	90'000.00		2'190'001.00
1410.00	Ouvrages de génie civil	1'020'000.00		170'000.00	850'000.00
1410.01	Adduction d'eau	230'000.00	290'000.00		520'000.00
1410.02	Canalisations, STEP	50'000.00		10'000.00	40'000.00
1410.03	Déchetterie verte	0.00	20'000.00		20'000.00
1410.04	Place de jeux	0.00	20'000.00		20'000.00
1410.05	Abris-bus	0.00			0.00
1430.00	Bâtiments	800'000.00		60'000.00	740'000.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	1.00			1.00

	Solde au 31.12.2018	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2019
		Augmentation	Diminution	
2 Passif	4'534'112.76		362'689.76	4'171'423.00
20 Engagements courants	480'147.85		297'698.05	182'449.80
2000.00 Créanciers [480'147.85		297'698.05	182'449.80
22 Dettes à moyen et long terme	1'012'500.00		95'200.00	917'300.00
2210.03 Raiffeisen, 53235.08/1	361'000.00		42'000.00	319'000.00
2210.04 BCF 30 01 174.429-00	248'000.00		16'000.00	232'000.00
2210.05 BCF, 11.16.080103.07	29'100.00		8'400.00	20'700.00
2210.07 BCF, 25.01.118.313/07	144'000.00		16'000.00	128'000.00
2210.16 Raiffeisen 53235.27/1	230'400.00		12'800.00	217'600.00
23 Engagements envers des entités particulières	22'375.00			22'375.00
2330.00 Fondations verdan	22'375.00			22'375.00
24 Provisions	126'000.00		30'000.00	96'000.00
2400.03 Provision pour débiteurs douteux	120'000.00		30'000.00	90'000.00
2400.04 Provision pompiers	6'000.00			6'000.00
25 Passifs transitoires	189'879.16	42'776.45		232'655.61
2590.00 Passifs transitoires	189'879.16	42'776.45		232'655.61
28 Réserves	1'159'144.18	5'894.85		1'165'039.03
2800.00 Réserve eau	367'021.33	118'024.45		485'045.78
2800.01 Réserve PC	149'537.80			149'537.80
2800.02 Réserve épuration	124'445.05	87'870.40		212'315.45
2820.01 Réserve chalets-gîtes	18'140.00			18'140.00
2820.02 Réserve routes	150'000.00			150'000.00
2820.03 Réserve place de jeux	200'000.00		200'000.00	0.00
2820.04 Réserve déchetterie verte	100'000.00		100'000.00	0.00
2820.05 Réserve abris-bus	50'000.00	20'000.00		70'000.00
2820.06 Réserve réforme CPPEF	0.00	80'000.00		80'000.00
29 Fortune nette	1'544'066.57	11'536.99		1'555'603.56
2900.00 Fortune nette]	1'544'066.57	11'536.99		1'555'603.56
Total des actifs	4'545'649.75		365'930.46	4'179'719.29
Total des passifs	4'534'112.76		362'689.76	4'171'423.00
Excédent des actifs	11'536.99			8'296.29



COMMUNE DE MORLON PLANIFICATION FINANCIÈRE 2021 - 2025

Compte de fonctionnement par dicastère

Compte	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	ADMINISTRATION	189'956	233'400	223'900	272'600	223'900	225'000	226'200
01	Assemblée communale, Conseil communal	42'259	50'200	53'400	52'000	52'000	52'000	52'000
010	Assemblée communale, Conseil communal	42'259	50'200	53'400	52'000	52'000	52'000	52'000
02	Administration générale	147'697	183'200	170'500	220'600	171'900	173'000	174'200
020	Administration générale	147'697	183'200	170'500	220'600	171'900	173'000	174'200
1	ORDRE PUBLIC	30'740	44'200	42'800	45'700	43'000	43'100	43'300
10	Protection juridique	22'059	23'700	23'700	23'700	23'700	23'700	23'700
100	Protection juridique	22'059	23'700	23'700	23'700	23'700	23'700	23'700
14	Police du Feu	1'919	9'300	8'000	10'800	8'000	8'000	8'000
140	Police du Feu	1'919	9'300	8'000	10'800	8'000	8'000	8'000
15	Militaire	646	700	700	700	700	700	700
150	Militaire	646	700	700	700	700	700	700
16	Protection civile	5'332	8'900	8'000	8'100	8'200	8'300	8'500
160	Protection civile	5'332	8'900	8'000	8'100	8'200	8'300	8'500
17	Protection de la population	785	1'600	2'400	2'400	2'400	2'400	2'400
170	Protection de la population	785	1'600	2'400	2'400	2'400	2'400	2'400
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	693'489	712'400	712'600	733'700	755'000	776'100	797'400
20	Ecole enfantine	49'495	55'400	52'000	54'000	56'000	58'000	60'000
200	Ecole enfantine	49'495	55'400	52'000	54'000	56'000	58'000	60'000
21	Cycle scolaire obligatoire	486'252	497'600	497'400	512'500	527'600	542'700	557'800
210	Cycle scolaire obligatoire	486'252	497'600	497'400	512'500	527'600	542'700	557'800
22	Ecoles spécialisées	102'061	102'200	104'000	107'200	110'400	113'600	116'800
220	Ecoles spécialisées	102'061	102'200	104'000	107'200	110'400	113'600	116'800



COMMUNE DE MORLON PLANIFICATION FINANCIÈRE 2021 - 2025

Compte de fonctionnement par dicastère

Compte	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
23	Formation professionnelle	13'196	11'400	12'900	13'400	13'900	14'400	14'900
230	Formation professionnelle	13'196	11'400	12'900	13'400	13'900	14'400	14'900
29	Administration scolaire	42'485	45'800	46'300	46'600	47'100	47'400	47'900
290	Administration scolaire	42'485	45'800	46'300	46'600	47'100	47'400	47'900
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	54'046	55'700	62'100	60'600	110'600	108'600	112'600
30	Culture	41'365	45'700	48'300	49'300	50'300	51'300	52'300
300	Culture	41'365	45'700	48'300	49'300	50'300	51'300	52'300
34	Sport	8'761	9'700	10'500	11'000	57'000	57'000	57'000
340	Sport	8'761	9'700	10'500	11'000	57'000	57'000	57'000
35	Autres loisirs, colonie de vacances	3'920	300	3'300	300	3'300	300	3'300
350	Autres loisirs, colonie de vacances	3'920	300	3'300	300	3'300	300	3'300
4	SANTE	228'099	246'900	252'500	259'700	266'900	274'000	281'200
40	Hôpitaux	9'379	11'900	12'300	13'000	13'700	14'300	15'000
400	Hôpitaux	9'379	11'900	12'300	13'000	13'700	14'300	15'000
41	Homes médicalisés	132'296	137'400	139'000	141'000	143'000	145'000	147'000
410	Homes médicalisés	132'296	137'400	139'000	141'000	143'000	145'000	147'000
44	Soins ambulatoires	86'424	95'600	99'200	103'700	108'200	112'700	117'200
440	Soins ambulatoires	86'424	95'600	99'200	103'700	108'200	112'700	117'200
46	Service médical des écoles	0	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
460	Service médical des écoles	0	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000
5	AFFAIRES SOCIALES	267'238	266'300	270'900	278'700	287'000	294'800	302'600
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage	3'018	1'800	2'800	2'800	3'300	3'300	3'300
500	AVS/APG/AI/Assurances chômage	3'018	1'800	2'800	2'800	3'300	3'300	3'300
54	Structures d'accueil à la petite enfance	8'381	5'500	5'800	6'100	6'400	6'700	7'000
540	Structures d'accueil à la petite enfance	8'381	5'500	5'800	6'100	6'400	6'700	7'000



COMMUNE DE MORLON PLANIFICATION FINANCIÈRE 2021 - 2025

Compte de fonctionnement par dicastère

Compte	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
55	Institutions spécialisées	158'580	158'900	160'000	165'000	170'000	175'000	180'000
550	Institutions spécialisées	158'580	158'900	160'000	165'000	170'000	175'000	180'000
57	Homes	300	200	200	200	200	200	200
570	Homes	300	200	200	200	200	200	200
58	Aide sociale	96'959	99'900	102'100	104'600	107'100	109'600	112'100
580	Aide sociale	96'959	99'900	102'100	104'600	107'100	109'600	112'100
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	252'233	301'500	252'000	254'300	256'800	259'100	261'400
62	Routes communales et génie-civil	206'196	253'100	202'700	203'800	205'100	206'200	207'300
620	Routes communales et génie-civil	206'196	253'100	202'700	203'800	205'100	206'200	207'300
64	Chemins de fer fédéraux	3'960	4'500	4'600	4'700	4'800	4'900	5'000
640	Chemins de fer fédéraux	3'960	4'500	4'600	4'700	4'800	4'900	5'000
65	Trafic régional	42'077	43'900	44'700	45'800	46'900	48'000	49'100
650	Trafic régional	42'077	43'900	44'700	45'800	46'900	48'000	49'100
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	68'194	129'000	68'900	70'100	70'400	70'600	70'800
70	Approvisionnement en eau	0	0	0	0	0	0	0
700	Approvisionnement en eau	0	0	0	0	0	0	0
71	Protection des eaux	0	0	0	0	0	0	0
710	Protection des eaux	0	0	0	0	0	0	0
72	Ordures ménagères	29'606	27'000	20'400	21'600	21'900	22'100	22'300
720	Ordures ménagères	29'606	27'000	20'400	21'600	21'900	22'100	22'300
74	Cimetière	2'064	25'500	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500
740	Cimetière	2'064	25'500	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500



COMMUNE DE MORLON PLANIFICATION FINANCIÈRE 2021 - 2025

Compte de fonctionnement par dicastère

Compte	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
75	Correction des eaux et endiguements	5'875	8'000	7'500	7'500	7'500	7'500	7'500
750	Correction des eaux et endiguements	5'875	8'000	7'500	7'500	7'500	7'500	7'500
78	Protection de la nature	13'955	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
780	Protection de la nature	13'955	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
79	Aménagement du territoire	16'693	63'500	33'500	33'500	33'500	33'500	33'500
790	Aménagement du territoire	16'693	63'500	33'500	33'500	33'500	33'500	33'500
8	ECONOMIE	24'623	22'000	23'100	24'200	25'300	26'400	27'500
80	Agriculture	696	800	800	800	800	800	800
800	Agriculture	696	800	800	800	800	800	800
81	Forêts	1'120	600	600	600	600	600	600
810	Forêts	1'120	600	600	600	600	600	600
83	Tourisme	22'807	20'600	21'700	22'800	23'900	25'000	26'100
830	Tourisme	22'807	20'600	21'700	22'800	23'900	25'000	26'100
9	FINANCES ET IMPOTS	-1'816'915	-2'026'200	-2'093'600	-2'088'400	-2'093'400	-2'088'300	-2'083'300
90	Impôts	-2'194'808	-2'133'400	-2'127'300	-2'127'300	-2'137'300	-2'137'300	-2'137'300
900	Impôts	-2'194'808	-2'133'400	-2'127'300	-2'127'300	-2'137'300	-2'137'300	-2'137'300
93	Péréquation financière	-37'232	-39'500	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000
930	Péréquation financière	-37'232	-39'500	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000
94	Finances	59'194	146'700	53'700	58'900	63'900	69'000	74'000
940	Gérance de la fortune et des dettes	70'303	73'900	77'600	82'600	87'600	92'600	97'600
942	Immeubles du patrimoine financier	-11'109	72'800	-23'900	-23'700	-23'700	-23'600	-23'600
99	Autres postes	355'931	0	0	0	0	0	0
990	Autres postes	355'931	0	0	0	0	0	0
	Résultat	8'296-	14'800-	184'800-	88'800-	54'500-	10'600-	39'700

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE (ARG) Modification des statuts

Lors de l'assemblée des délégués du 21 novembre 2019, les délégués ont approuvés la poursuite de l'alimentation financière du Fonds régional d'investissement de l'Association Régionale de la Gruyère jusqu'en 2036 à hauteur de Fr. 750'000.00 par année. L'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts est fixée au 1er janvier 2021 afin de respecter l'échéance à fin 2020 de l'article 221, lequel a été revu et figure ci-dessous dans son intégralité et s'agissant d'une modification majeure, les statuts doivent être approuvés par la totalité des communes membres de l'association.

Art. 21

CRÉATION

¹ Un fonds régional d'investissement, désigné ci-après « fonds », est constitué. Il est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional.

² Par travaux d'intérêt régional, on entend les études, les constructions d'ouvrages ou d'installations, les réalisations qui, de par leur nature, leur portée ou leurs retombées, servent au développement de la « Région la Gruyère ».

³ La contribution des communes est limitée fixée à Fr. 750'000.-- par année jusqu'au 31.12.2036., dans une période de 15 ans.

⁴ L'alimentation du fonds par les communes est fixée à :

— Fr. 1'000'000. par année pour les 7 premières années ;

— Fr. 625'000. par année pour les 8 années suivantes.

⁵ En dérogation aux al. 3 et 4, la contribution des communes est prolongée, jusqu'en 2020 y compris, par le versement annuel de Fr. 1'000'000. dès 2007.

La version complète des statuts est à votre disposition auprès du bureau communal ou sur le site internet de la commune.

Message pour l'Assemblée communale

Objet : OPTION GRUYÈRE
Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère

L'ASSOCIATION

Option Gruyère (ci-après **OG**) confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges. La jeune génération est la dépositaire du monde de demain ; l'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire.

OG est un outil pour la planification régionale et la création de réseaux.

La culture est un ferment, celui de notre éducation, de notre mode de penser, de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun ; plus que jamais, un enjeu majeur dans notre société.

L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL DE JOUR (CRÈCHES)

OG est une condition indispensable pour donner un statut officiel à un règlement intercommunal relatif aux subventions communales pour les structures d'accueil extra-familial de jour, un règlement de portée générale défendu par une association intercommunale.

OG est fondamentale pour assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extra-familial de jour conformément aux dispositions légales.

OG permet aux communes de ne pas porter seules la gestion de ce dossier.

OG est nécessaire pour fixer les conditions de subventionnement, offrir une grille de référence unique pour le district et assurer le libre choix des structures pour les parents.

LA JEUNESSE

OG apporte un soutien aux communes. Elle développe en régions des programmes du type « FriTime », avec l'impulsion et le soutien de professionnels.

OG, partenaire des Sociétés de Jeunesse et du futur Conseil des jeunes, favorise l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes ; des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les enjeux actuels et futurs de notre société.

LA CULTURE

OG favorise la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion.

OG promeut des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences. Elle coordonne les ressources et la maîtrise de l'offre régionale, notamment par un agenda [www.bulletedeculture.ch] et une billetterie [www.labilletterie.ch].

OG implique la population en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives.

OG défend la culture populaire, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle.

LE PLAN DE FINANCEMENT

OG investit pour l'avenir.

La contribution annuelle globale représente une augmentation de CHF 7.- par habitant la première année par rapport à l'état actuel. Elle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant, moyennant des décisions par étapes.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre soutien en faveur de la constitution d'Option Gruyère, nouvelle association intercommunale pour l'ensemble des communes gruériennes, en adoptant ses statuts.

Energie : La nouvelle législation change la donne

Le canton de Fribourg poursuit une stratégie énergétique ambitieuse. Après la modification de la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil en juin 2019, puis promulguée au 1er janvier 2020, le Conseil d'Etat vient d'adopter le règlement sur l'énergie (REn) afin d'apporter les précisions nécessaires à la mise en œuvre des différents articles de la loi.

Fini le fossile pour le chauffage sans une part renouvelable



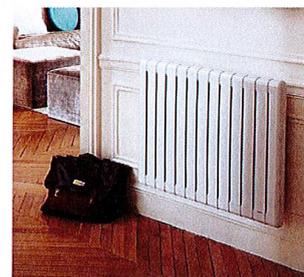
Dès le 1er janvier 2020, il ne sera **plus possible d'installer un système de chauffage à mazout ou à gaz sans que les besoins de chaleur ne soient complétés par une part d'énergie renouvelable**. Ceci est valable **également en cas de remplacement**.

Il sera demandé une part d'énergie renouvelable de 30% pour une nouvelle construction et de 20% pour une rénovation d'un système de chauffage. Lors d'un renouvellement d'une installation d'un chauffage à énergie fossile, les mesures déjà réalisées en matière d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique seront également prises en compte.

Des aides substantielles pour le remplacement des chauffages électriques

Le Conseil d'Etat va subventionner la réalisation de la distribution hydraulique avec un programme de subventionnement conséquent qui devrait durer au plus jusqu'en 2025.

Pour une villa, la subvention pour le remplacement du système de chauffage électrique pourrait se monter à 14'000 francs avec une pompe à chaleur (PAC) air/eau, 6'000 francs pour la PAC et 8'000 francs pour la distribution hydraulique, sans compter les déductions fiscales pouvant atteindre plus de 7'000 francs dans le cas présent.



Le remplacement d'un chauffage ou d'un chauffe-eau électrique par un système similaire sera toujours possible, mais à des conditions particulières. Cela pourra se faire notamment si une part des besoins en chaleur est couverte par des énergies renouvelables, ou si des mesures d'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment ont été ou seront réalisées.

Du solaire sur toutes nouvelles constructions



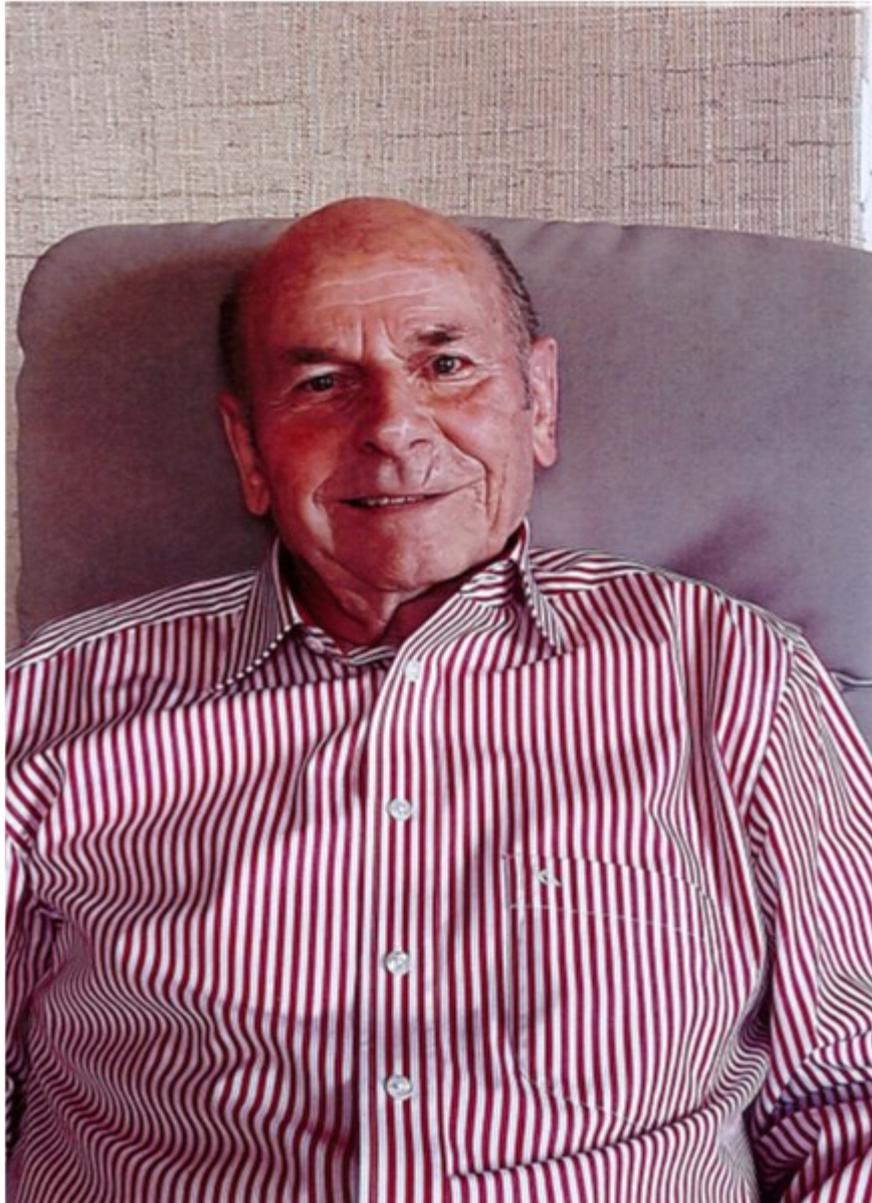
Chaque nouvelle habitation devra produire sur site une part équivalente à environ 20% de ses besoins d'électricité et, pour ce faire, il n'y a aujourd'hui pratiquement que le solaire photovoltaïque qui permette d'atteindre cet objectif.

L'énergie produite sur site sera en partie autoconsommée, le solde étant racheté sur le réseau. Cette technologie est aujourd'hui tout à fait accessible et presque toujours rentable.

Besoin d'un conseil en matière de remplacement de votre système de chauffage ou de rénovation de votre bâtiment, profitez des aides communales existantes ! Appeler notre conseiller, M. Olivier Boschung au 026 918 18 18

Tous ensemble, économisons l'énergie

Un joyeux 90ème anniversaire à Monsieur Maxime Grandjean



Votre partenaire pour toutes les questions d'assurance
et prévoyance /

AXA Winterthur
Agence Principale Cédric Palli
Votre conseiller Jérémie Bertrand
Grand-rue 35, 1630 Bulle
Téléphone 026 919 20 70



bulle@axa.ch



026 919 51 40 www.futurformatic.ch



026 919 62 62 www.seydouxsa.ch

Rue des Ecoles 15 - 1635 La Tour-de-Trême

*Les Saveurs
de la Gruyère*



Boucherie Gapany Yvar
1638 MORLON (FR)

Tél. 079 707 03 62

Heures d'ouverture à Morlon :

Sans vitrine de présentation :

Lundi : 8h30 - 10h00
Mardi : 13h30 - 16h00
Mercredi : 13h30 - 16h00
Vendredi : 8h30 - 10h00

Attention : fermé les veilles de fêtes

Avec vitrine de présentation :

Samedi : 14h30 - 15h30

Commandes possibles par téléphone

Pour votre information, nous sommes présents sur les marchés suivants :

Mardi matin à Vevey
Mercredi matin à Fribourg
Jeudi matin à Bulle
Samedi matin à Vevey

HÔTEL RESTAURANT GRUYÉRIEN MORLON




Que vous soyez...

- le professionnel en déplacement
- le promeneur ou le pêcheur amoureux de la nature
- le cycliste traversant la Suisse
- la famille en quête d'un petit coin sympa...

Notre hôtel-restaurant familial à l'ambiance chaleureuse est ravi de vous accueillir pour le temps d'une nuit ou d'un séjour.

Morlon, village campagnard, vous offre repos, délassément, possibilités de promenades pédestres ou à vélo, pêche ou détente au bord du lac...

- En été à 3 km: piscine, tennis, équitation, minigolf (Bulle et Broc).
- Hiver à 15 km: sports d'hiver à Charmey (bains thermaux dès 2007), Moléson, La Berra.

Restaurant • Salles pour banquets et séminaires • Terrasse fleurie
• Petit jardin enfants • Grand parc pour voitures et cars




Restaurant fermé le mardi



Hôtel-restaurant Gruyérien • 1638 Morlon, en Gruyère
 Tél. 026 912 71 58 • Fax 026 912 16 84
 Elisabeth et Pierre Yerly • www.legruyerien.ch • legruyerien@bluewin.ch



CARROSSERIE CLAUDE PASQUIER S.A.

FOUR À CAMIONS
 ET VOITURES
 STATION DE LAVAGE

Rue de l'Industrie 3 - CP 31 - CH-1632 Riaz
 Tél. 026 919 63 90 - Fax 026 919 63 99
 info@carrosserie-pasquier.ch - www.carrosserie-pasquier.ch

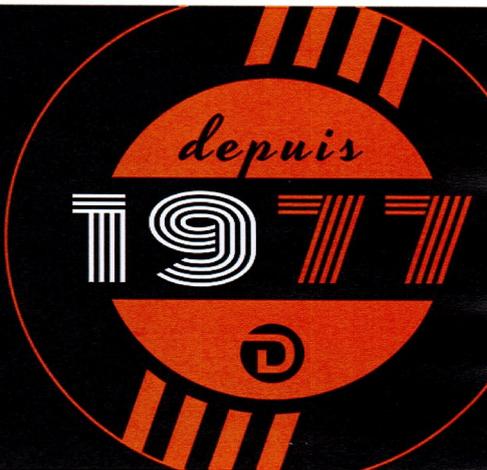



Pour toutes vos assurances, vos placements, votre hypothèque

patrick.audemars@baloise.ch & 079/416 27 79
 didier.guisolan@baloise.ch & 079/607 55 55

DESSARZIN
 ELECTROMENAGER

**RÉPARER. DURABLEMENT.
 VENDRE. DIFFÉREMMENT.**



Rue de Vuippens 77 | 1630 Bulle | T 026 913 2000 | dess.ch

BG Câblage Bertrand Grandjean



*Câblage de bois, ébranchage mécanisé
Endiguements, travaux forestiers*

Tél. 026 913 97 29
Natel. 079 427 33 19

Clos d'Amont 19
1638 Morlon



**Nous sommes à vos côtés.
Surtout en cas de pépin.**

Marc-André Rochat, Conseiller en assurances, P 079 449 19 18, marcandre.rochat@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23, 1630 Bulle
T 026 916 10 40, bulle@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

903839



Annabelle Coiffure
Annabelle Sogno

Dames - Hommes - Bambino

Au village 9
1638 Morlon
079 957 06 66

avec et sans rendez-vous

Réduction pour étudiants et apprentis 20%



GARAGE DE PALUD

Jean-Marc Kolly
Route de Morlon 47
1630 BULLE

Privé 026 / 912 36 60
Natel 079 / 674 97 42
Tél. 026 / 912 36 60

Fax 026 / 912 96 60